

COMMUNE DE PAVANT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 septembre 2009

L'an deux mil neuf, le, dix huit septembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence d'Olivier CASSIDE, Maire.
PRESENTS : Frédéric HERICOURT, Frédéric BOURJAT, Pascal ANGOT, François CHARLES, Guy CHAUVIN, Isabelle FOURNIER, Patrick JOLY, Franck LEMONNIER. Patrick CROHIN, Vincent MARI-LLORIA, Samyr CHOUAKRI
formant la majorité des membres en exercice.

Absents non excusés : Jean Marie CESARION, Christophe NICOT

Secrétaire de séance : François CHARLES

Monsieur Olivier CASSIDE déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h00

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :
Modification acceptée à l'unanimité des présents

1 Brigade verte, aménagement de l'arboretum

Dans le cadre de la création de l'arboretum en partenariat avec les foyers ruraux de l'Aisne, le coût de l'intervention de la Brigade Verte a été fixé à 2012.00 €. Ce montant inclut la location d'une mini-pelleuse. Le conseil municipal décide d'accepter le devis d'intervention tel que proposé par l'UCCSA, pour ce même montant.

2 Changement des poteaux d'incendie

Le Maire expose que la subvention demandée au titre du CDDL pour financer le changement et la création de poteaux d'incendie a été refusée et que celle demandée au titre de la réserve parlementaire ne pourra être étudiée avant août 2010. Devant l'urgence, le conseil municipal décide de procéder aux travaux en 2009. Le choix se porte sur la SAUR pour un montant TTC de 8 320,64 €

ORDRE DU JOUR

1.Changement de la Chaudière

La chaudière qui alimente l'école et la mairie est en mauvais état, son remplacement est urgent. 2 devis ont été reçus pour des travaux concernant l'ensemble du chauffage : il est nécessaire d'interroger les entreprises sur la possibilité de remplacement de la chaudière seule, pour répondre à l'urgence. Le conseil vote à l'unanimité une demande de DGE et donne délégation à l'unanimité à Monsieur le Maire pour choisir l'entreprise et commander le remplacement de la chaudière.

2.Participation scolarité extérieure

Le conseil municipal accepte de participer aux frais de scolarité des enfants inscrits dans les écoles extérieures pour le montant demandé par ces communes dans la limite de 450 euros, montant approximatif du coût de la scolarité d'un élève de l'école de Pavant. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement des frais de scolarité des enfants de Pavant, scolarisés à l'extérieur de la commune.

3.Instauraton des ratios d'avancement de grade

Suite à la proposition d'inscription au tableau d'avancement relative à la nomination de la secrétaire au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, le conseil municipal vote à l'unanimité l'instauraton des ratios d'avancement de grade comme suit :

Adjoint administratif de 1^{ère} classe, avancement au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe : 100%

Adjoint administratif de 1^{ère} classe, avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 100%

Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, avancement d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 100%

4. Surveillance cantine

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération de création d'emploi du 24 avril dernier pour la surveillance de la cantine. Ce contrat peut être renouvelé dans la limite de 3 mois, soit jusqu'au 30/11/2009. A l'issue de ce contrat, il est possible de recruter un agent non titulaire sur un besoin permanent en établissant un contrat d'une durée maximum de 3ans dans la limite de 6 ans. Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 6.50 heures pour une durée de 1 an

5. Durée de travail hebdomadaire de l'équipe technique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un surcroît de travail permanent au sein de l'équipe technique chargée de l'entretien et des espaces verts et propose une augmentation des heures hebdomadaires de Monsieur LEMISTRE, adjoint technique de 2ème classe de 20 à 35 heures
Le tableau des emplois se trouve modifié comme suit :

Filière technique : Emplois :

- 3 Adjoints techniques de 2ème classe, titulaires à temps complet
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe, titulaire, à temps non complet (30heures hebdomadaires)
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe, non titulaire, à temps non complet (6.50 heures hebdomadaires).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité des membres présents, les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

6. Réforme des statuts de l'USEDA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la réunion du comité syndical du 23 juin 2009, l'USEDA a modifié ses statuts en raison du déménagement de son siège administratif et technique et de la mise en place de la compétence « communication électronique » ainsi que de l'extension de la compétence « enfouissement des réseaux téléphoniques ».

Le conseil municipal, après lecture par Monsieur le maire du détail de la modification des statuts émet à l'unanimité un avis favorable à la demande de l'USEDA

7. Intervention de la Brigade verte au cimetière

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de la Brigade Verte concernant l'abatage et l'enlèvement de 4 cyprès dans le cimetière et de 4 robiniers accacia près de l'Aire de pique-nique, pour un montant total de 500 €, soit 2 jours de travail.

8. Election d'un délégué à la communauté de communes

Suite à la démission de Madame Lucie STAVROU, déléguée titulaire à la communauté de communes il convient de la procéder à son remplacement par une nouvelle élection.

Après avoir procédé au vote, Mr Pacal ANGOT est élu à l'unanimité, délégué titulaire à la communauté de communes du canton de Charly sur Marne

9. Election d'un délégué au syndicat de collège de Charly sur Marne

Suite à la démission de Madame Lucie STAVROU, déléguée titulaire à la communauté de communes ainsi qu'au syndicat intercommunal du collège, il convient de la procéder à son remplacement par une nouvelle élection.

Après avoir procédé au vote, Mr Frédéric BOURGEAT est élu à l'unanimité, délégué titulaire au syndicat du collège de Charly sur Marne

10. Nomination d'un délégué au conseil d'école

Lors de l'installation du conseil municipal, Madame STAVROU a été nommée déléguée aux affaires scolaires et il convient de la remplacer. Mr Pascal ANGOT est élu à l'unanimité à cette fonction, Mr Franck LEMMONIER est élu à l'unanimité comme suppléant

11. Convention de fourniture de repas avec l'entreprise Cérédiat

Monsieur le Maire expose qu'une convention de fourniture de repas, conclue pour une durée de un an, renouvelable par reconduction expresse deux fois pour la même période, sans que sa durée total de puisse excéder trois ans, a été signée avec l'entreprise CEREDIAL en juillet 2008et que chaque année un avenant à cette convention est établi. Il précise que l'avenant n°1, stipule que le prix des repas reste inchangé.

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise le maire à signer les avenants relatifs à cette convention, reconduite en 2008 pour 3 ans.

12.Acquisition de terrain dans le cadre de la dation en paiement par Melle RAMOS

Dans le cadre de la dation en paiement par Melle RAMOS qui a permis à la commune de faire l'acquisition de la parcelle AB 32, Maître FLOCHEL, ayant établi l'acte, il est nécessaire d'inscrire au budget les frais d'acquisition ainsi que le montant du terrain. Ce même montant sera déduit de la dette initiale de Melle RAMOS. Le conseil municipal après avoir délibéré vote à l'unanimité les virements de crédits budgétaires suivant liés à cette procédure :

Article 21116 Achat de terrain	3 448.94 €
Article 020 Dépenses imprévues Investissement	- 3 448.94 €
Article 673 Titre annulé sur ex. antérieur	3 072.62 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues Fonctionnement	- 3 072.62 €

13.Convention de fourniture d'eau en gros avec l'USESA

Monsieur le Maire rappelle que l'USESA fournit une partie de l'eau potable à la commune pour quelques habitations ainsi que pour alimenter le réservoir de Pavant afin d'assurer une sécurité en cas d'insuffisance du puits de Pavant. Il précise qu'il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec l'USESA, pour définir les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable.

La nouvelle convention prévoit de réduire la livraison quotidienne de 10 à 3 m³ afin de compenser la hausse de l'eau livrée par l'USESA

Le conseil municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention définissant les modalités de fournitures d'eau et autorise le maire à signer la convention avec l'USESA

14.SATESE- Convention d'assistance technique assainissement

Monsieur le maire expose qu'au vu de l'évolution de la réglementation sur les SATESE (service d'assistance technique du Conseil Général), Pavant fait partie des maîtres d'ouvrage qui ont encore le droit à une assistance technique pour mieux exploiter les stations d'épuration mais que celle-ci est devenue payante. Le tarif 2009 est fixé à 0.17€/habitants/an soit 129.20 € et pourra être revu le 1er mars de chaque année.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion à la SATESE et autorise le Maire à signer la convention établie pour une durée de 3 ans, à partir de la date de la signature.

15.Convention d'entretien Réseau d'assainissement

Le conseil municipal après avoir consulté les propositions de la SAUR et de VEOLIA pour l'entretien de la station d'épuration décide à l'unanimité de retenir la proposition de Veolia, mieux disant à prestation égale. La convention court sur 3 ans.

16.Archives communales

Suite à la visite d'inspection des archives de la commune, le 22 juillet 2008, le conservateur du patrimoine a rappelé que les documents de l'état civil de plus de 100 ans, les documents cadastraux de plus de 30 ans ainsi que les autres documents de plus de 100 ans conservés dans les communes de moins de 2000 habitants doivent obligatoirement être déposés aux Archives départementales sauf dérogation accordée par le Préfet sur demande du maire et sur avis du directeur des archives départementales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire l'inventaire et un bilan sur les conditions de conservation avant toute décision.

17.Création d'une commission de la bibliothèque

Le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal l'idée de la création d'une commission de la bibliothèque a été émise afin de décider du maintien du montant de l'adhésion et de déléguer une personne pour la visite réglementaire des locaux

Le Conseil Municipal nomme les personnes suivantes pour faire partie de la commission de la Bibliothèque :

Mr Frédéric HERICOURT, Mme Isabelle FOURNIER, Mr Patrick CROHIN,
Mr Samyr CHOUAKRI, Mme Jocelyne LEBLANC, Mme Martine PLONQUET, Mr Olivier CASSIDE.

Questions diverses

- L'utilisation de la salle polyvalente engendre parfois des nuisances sonores pour les habitants du Clos de Forges. Principale cause : des portes de secours donnant accès au plateau scolaire, qui devraient rester fermées en temps normal, sont souvent ouvertes par les utilisateurs de la salle. Solutions envisagées : la modification du règlement intérieur, la pose d'un écriteau rappelant l'interdiction d'ouvrir ces portes et d'accéder au plateau scolaire, sauf en cas de nécessité, la pose de scellés qui seraient contrôlés lors de l'état des lieux.

- L'association « Les Papillons Blancs » demande à la mairie de participer à l'Opération Brioches. Mr le Maire propose de se tourner vers l'école pour faire participer des enfants à la vente de brioches.

- Mme Isabelle Fournier se propose d'animer une équipe composée d'habitants de Pavant pour la création, les plantations et l'entretien de l'arboretum, à la suite de ce qui a été commencé avec le chantier de jeunes.

La séance est levée à 23 h

Vu par nous, Maire de la commune de PAVANT pour être affiché à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884

Le Maire,
O. CASSIDE

F. HERICOURT

F. BOURJAT

P. ANGOT

JM CESARION

Abs

F. CHARLES

G. CHAUVIN

I. FOURNIER

P. JOLY

F. LEMONNIER

P. CROHIN

V. MARI-LLORIA

S. CHOUAKRI

C. NICOT

abs